

| CONTENU DE LA VALISE POUR LA MATERNITE | | |
|--|---|---|
| √ | POUR LA MAMAN | |
| | | Papiers importants (voir la liste) |
| | | Affaires de toilette |
| | 2 | Soutien-gorge d'allaitement (minimum) |
| | | Chaussettes |
| | | Culottes pour la fin du séjour |
| | | Serviettes hygiéniques (modèle Nuit) |
| | 3 | Chemises de nuit (pratiques pour l'allaitement) |
| | 1 | Robe de chambre ou gilet |
| | 1 | Paire de pantoufles |
| | 3 | Tenues confortables pour allaiter |
| | 1 | Tenue pour la sortie |
| | 1 | Sac pour le linge sale |
| | | Sèche-cheveux, brumisateur, petite bouée, mouchoirs |
| | 1 | Carnet et stylo |
| | | Papier à lettre, enveloppes et timbres pour les courageuses |
| | | Lecture facile et agréable |
| | | Numéros de téléphones |
| | 1 | Peluche à l'odeur de la maman (facultative) |
| √ | POUR LE BEBE (à apporter par le papa le dernier jour) | |
| | 1 | Body, tenue pour sa sortie (et une tenue de rechange) |
| | 1 | Bonnet en coton |
| | 1 | Couverture |
| | 1 | Nacelle ou maxi cosi |
| √ | POUR LE PAPA | |
| | | Appareil photo, caméscope |
| | | Petits coussins, CD de musique, brumisateur, mouchoirs |
| | | Petit encas, numéros de téléphone |
| | | Maillot de bain si la naissance se fait dans l'eau... |

LISTE DES PAPIERS IMPORTANTS

Normalement, c'est l'établissement où aura lieu la naissance qui se charge de l'inscription de votre enfant à l'état civil. Pour cela, le secrétariat aura besoin de certains documents que vous devrez lui remettre.

Cette rubrique vous donne une idée des formalités administratives qui sont liées à une naissance mais ces formalités peuvent changer d'une ville à l'autre et d'une année à l'autre... alors renseignez-vous auprès de votre maternité sans attendre, surtout si votre situation est particulière.

LES PAPIERS :

- votre carte de groupe sanguin
- tous les documents médicaux anciens et récents (radiographies, analyses, etc.)
- pièce d'identité, carte AVS
- attestation d'assurance maladie récente
- Certificat de résidence

Pour les parents mariés (suisses ou étrangers) :

- livret de famille

Pour les parents étrangers (mariés ou non mariés) :

- Acte de mariage civil ou Acte de famille
- Actes de naissance des 2 parents
- Passeports des 2 parents
- Permis de séjour des 2 parents
- Permis de séjour des enfants précédents
- Mention du lieu d'attache à l'étranger

Reconnaissance en paternité en cas de non mariage :

- Avant la naissance : la reconnaissance se fait à la Commune (soit au Contrôle des habitants)
- Après la naissance : la reconnaissance se fait soit à la Commune de domicile, soit à l'État Civil du lieu de naissance

Mère célibataire :

- **Mère suisse** : livret de famille monoparental ou certificat individuel d'état civil et éventuel document de reconnaissance du père de l'enfant à naître
- **Mère étrangère** :
 - Acte de naissance
 - Certificat de célibataire
 - Passeport
 - Permis de séjour
 - éventuel document de reconnaissance du père de l'enfant à naître
- **Mère divorcée (ou veuve) suisse** :
 - Livret de famille ou acte de famille avec mention du divorce ou du décès de l'époux
- **Mère divorcée (ou veuve) étrangère** :
 - Acte de mariage avec mention du divorce ou du veuvage, à défaut, jugement de divorce ou acte de décès du conjoint
 - Passeport
 - Permis de séjour

LES DISPOSITIONS A PRENDRE PAR RAPPORT AU TRAVAIL :

- mettez à jour votre décompte de jours de congé avec le service du personnel.
- faites de l'ordre (tri et rangement) pour laisser un bureau « net ».
- ramenez vos affaires très personnelles chez vous si quelqu'un doit occuper votre place de travail pendant votre congé maternité.
- préparez un mail à envoyer à toutes vos relations professionnelles et à vos amis pour les prévenir de votre absence.
- notez en lieu sûr tous vos mots de passe (la coupure peut être longue et vous aurez autre chose en tête).
- essayez les connexions via Internet et les mots de passe qui vous permettront de rester en contact avec votre société depuis votre domicile si nécessaire.
- faites du ménage dans votre messagerie, imprimez et classez les mails importants.
- confiez vos plantes à des personnes de confiance.
- Et prenez toutes les autres dispositions qui sont spécifiques à votre travail.